

Maître Alain ANTOINE : Maîtriser les risques des entreprises

Installé depuis 1993 à l'île de la Réunion, Maître Alain ANTOINE, ancien collaborateur de Monsieur Strauss-Kahn, estime que le diagnostic, la gestion et la maîtrise des risques représentent des enjeux majeurs pour l'entreprise. Aussi, et afin de répondre efficacement aux besoins des chefs d'entreprise, une assistance juridique performante se doit-elle d'être construite sur ces trois enjeux.



Maître Alain ANTOINE

Quel est le profil des entreprises qui font appel à vous ?

Celles ayant des besoins en droit des affaires, droit du travail et droit immobilier, et qui sont situées dans une grande zone d'influence autour de l'île de la Réunion. En effet, nous avons su tisser un réseau de collaborateurs performants sur tout l'ouest de l'Océan Indien (Mayotte, Seychelles, Madagascar, Ile Maurice...).

Vos conseils touchent-ils le juridique autant que le judiciaire ?

Notre activité judiciaire est prépondérante. Toutefois, nous offrons également à notre clientèle une assistance juridique destinée à apporter des solutions décisionnelles efficaces, allant de la phase d'analyse du besoin jusqu'à la mise en œuvre d'outils de gestion performants.

A titre d'exemple, nous intervenons pour nos clients soucieux de mettre en place une politique efficace de prévention en matière d'hygiène et de sécurité. Pour ce faire, nous assistons les chefs d'entreprise dans l'analyse des risques professionnels inhérents à leur activité, pour ensuite leur proposer des solutions juridiques performantes destinées à mener efficacement cette politique.

Constatez-vous une évolution dans les préoccupations des chefs d'entreprise ?

Nous constatons de leur part un besoin croissant de prévention lié à la souffrance morale au travail. Vous en conviendrez, ce besoin n'est pas typique à la zone "Océan Indien" : il s'agit d'une véritable pandémie à l'échelle internationale.

Notre clientèle a parfaitement compris que, quel que soit le visage de cette violence, ses répercussions peuvent s'avérer désastreuses sur l'entreprise toute entière en raison des coûts induits par ce phénomène.

Quel est alors votre rôle ?

Nous nous efforçons de faire prendre conscience aux employeurs de la nécessité d'anticiper ce phénomène : mieux identifier les situations et les profils à risques, repérer les indicateurs de souffrance au travail, et proposer des outils pour engager une démarche de prévention durable.

Cela vous amène-t-il à participer aux décisions internes des entreprises ?

Dans une certaine mesure, puisque la maîtrise des risques nous conduit également à sécuriser, sur un plan essentiellement juridique, les pratiques et les procédures internes de l'entreprise. Sur ce point, nos interventions consistent à prévenir tout type de contentieux. Je ne vous cache pas qu'en cas de situation conflictuelle nous préconisons avant tout la transaction ou l'arbitrage, la voie judiciaire étant l'ultime recours.

Apportez-vous une forme de garantie à vos interventions ?

S'engager sur des résultats est notre règle. C'est sous le prisme de cette exigence que nous accompagnons nos

clients dans la conduite de leurs activités et la mise en œuvre de leurs projets stratégiques, et ce dans le strict respect des règles déontologiques régissant notre profession.

Quelques récents clients

Regroupant une dizaine de collaborateurs, le cabinet intervient principalement en matière sociale pour le Groupe GENERALI, via sa filiale Prudence Créole, et le Groupe RES DEVELOPPEMENT. Il a mis en place, pour l'ensemble des structures de la CROIX ROUGE FRANCAISE implantées dans l'Océan Indien, une politique de prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité en participant au préalable à l'élaboration du « document unique ».

Le Groupe MERCURE International, installé à Monaco et qui exploite dans l'Océan Indien les enseignes City Sport et Go Sport, fait partie de sa clientèle, ainsi que le groupe mauricien NAIADE, spécialiste de l'hôtellerie de luxe.

Il intervient également en matière immobilière pour CBO TERRITORIA, société réunionnaise très dynamique, cotée en bourse, et qui a su, en pleine crise, multiplier par quatre son chiffre d'affaires en 2009 pour atteindre 60M d'euros.

Cabinet d'avocats Alain ANTOINE

Centre d'Affaires Savanna

14 rue Jules Thirel

97460 Saint Paul

Tel. : 02 62 21 46 00

<http://www.reunion-avocats.fr>